Responsabilité Sociétale des Entreprises : Une démarche volontaire sur l'animation interne de la RSE

Publié le 14 février 2018

Alors que de nombreuses questions se posent sur une modification ou non de l'objet social de l'entreprise dans le cadre du projet de loi PACTE, le Medef démontre à travers un événement original organisé ce soir que les entreprises se montrent proactives et prennent des initiatives sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux en dehors d'un cadre légal qui risquerait de bouleverser l'équilibre de nos entreprises.

Alors que de nombreuses questions se posent sur une modification ou non de l'objet social de l'entreprise dans le cadre du projet de loi PACTE, le Medef démontre à travers un événement original organisé ce soir que les entreprises se montrent proactives et prennent des initiatives sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux en dehors d'un cadre légal qui risquerait de bouleverser l'équilibre de nos entreprises.

Le temps d'une soirée, à l'occasion de la publication d'une brochure de retours d'expérience sur l'animation interne de la RSE, le Medef organise un débat sous forme de « battles » autour du rôle de l'entreprise et de sa contribution à la société, par le biais de sa démarche de RSE..

Alors qu'une partie des intervenants incarneront à travers leur discours un certain nombre d'idées reçues, d'autres se chargeront de dévoiler les arguments contraires. Plus de 400 personnes se sont inscrites pour assister à cet exercice de rhétorique autour de la RSE (TPE, PME, grandes entreprises et associations).

Cette dynamique RSE très spécifique à la France, saluée par plusieurs observateurs internationaux, doit être reconnue et encouragée en privilégiant, au-delà des seules exigences réglementaires, les démarches volontaires qui ont fait leurs preuves.

Pour **Pierre Gattaz, président du Medef** : "*La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est un outil d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux au cœur de la stratégie de l'entreprise et de sa gestion. Elle est un moyen de rendre visible l'apport économique, social et sociétal des entreprises. Les démarches volontaires que nous avons engagées fonctionnent car les entreprises sont par nature conscientes de leur place dans la société. Gardons pour une fois une approche positive et volontaire de ces sujets, et ne créons pas de la complexité et de l'incertitude juridique en changeant le code civil.*"